

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2024/054

Nombre de
Conseillers
en exercice : 15
présents : 10
votants : 14

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Cussac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Chapiteau de la Fontanelle, sous la présidence de Monsieur Dominique CHAMBON, Maire.

Question N°6.2

Date de convocation de l'Assemblée : le cinq juillet deux mille vingt quatre

Présents : N. BARNY ; M. CERQUEIRA ; F. CHALEIX ; D. CHAMBON ; R. DUFOUR ; F. GAILLARD ; D. JARDIN ; J. LEFORT ; A. RAVET ; F. TOMAS

Excusés ayant donné pouvoir : L. GABETTE ; P. GABORIAU ; R. GRENOUILLET ; C. VIARD

Absent : P. GIBAUD

Secrétaire : J. LEFORT

OBJET : GARDERIE SCOLAIRE – ANNÉE 2024/2025 : ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR MODIFIÉ

Madame Josiane LEFORT donne lecture à l'assemblée délibérante du projet de modification du règlement intérieur pour la garderie scolaire.

Celui-ci doit se substituer au règlement intérieur actuellement en place avec quelques modifications à la marge sur le fonctionnement général de la garderie scolaire.

Sur cette proposition, le Conseil Municipal, après délibérations, à **L'UNANIMITÉ DES VOTANTS** :

ADOpte le projet de règlement intérieur de la garderie scolaire tel qu'annexé à la présente décision.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer et le porter à la connaissance des familles lors de la rentrée scolaire.

Fait et délibéré à CUSSAC

Le 11 juillet 2024

Le Maire
Dominique CHAMBON

Affichée le : 16/07/2024

Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État, via www.telerecours.fr

Le 16/07/2024
Le Maire



Accusé de réception en préfecture
087-218705408-20240711-2024005_2024054-DE
Reçu le 15/07/2024